



CONSEIL PORTUAIRE ANDERNOS-LES-BAINS

Réunion du vendredi 20 septembre 2019

La réunion du Conseil Portuaire d'Andernos-les-Bains s'est tenue le vendredi 20 septembre 2019 à 10 heures à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Eric COIGNAT Olivier LARTIGUE Nicolas MERCIER Jean-Pierre MAURY Julien BECKER Nicolas BONNAT Jacques ESCOLA	Jean Yves ROSAZZA Bernard LAHAYE Bruno SAVY Didier MEYNARD Guy BARBOUTEAU Jean Pierre GERMAIN
EXCUSE(E)S	Stéphane PLET	Clément DENEUVIC Julien BRIZARD
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Clément HONORE SMPBA Cédric PECQUEUX SMPBA Alain BOUIC SMPBA Thierry DAVID SMPBA Intérim de Philippe SALVAGNAC, Adjoint au Chef du Service Sécurité Sanitaire Animale des Aliments Thierry LAFON, Président du CRCAA Richard DROUIN, Directeur du CRCAA Sabine JEANDENAND, Directrice du SIBA Brice SALES - Intérim d'Emanuel MARTIN, Président de l'UPNBA <u>Excusé(e)s :</u> Delphine CATHALA Directrice Départementale des Territoires et de la Mer		

Monsieur Jean Yves ROSAZZA remercie les personnes présentes pour une efficacité dans les échanges du jour.

Monsieur Jean TOUZEAU accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux membres présents puis les remercie également en rappelant l'importance d'un Conseil Portuaire qui apporte une visibilité sur l'avancement des opérations et des travaux, pour ainsi avoir une juste connaissance des difficultés ou accélérations des chantiers en cours.

Il remercie également l'état d'esprit dans lequel est utilisé l'outil qu'est le SMPBA, par le biais des CT-AOT, Conseils Portuaires, Conseils Consultatifs et Conseils Syndicaux, dans un intérêt général.

Il énonce ensuite les ordres du jour, en précisant qu'ils sont ouverts à la discussion.

Monsieur Jean TOUZEAU ouvre la séance et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Monsieur Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes et excuse Mélina ROTH, la Directrice du Parc Naturel Marin. Il commence ensuite la présentation des ordres du jour.

I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

Le 26 juillet dernier s'est déroulée l'inauguration des aménagements du port de Rocher, en présence de Mme Sophie Panonacle (Députée de Gironde), M. Jean-Luc Gleyze (Président du Conseil Départemental de Gironde), M. Jean Touzeau (Président du SMPBA), M. Jean-Jacques Eroles (Maire de La Teste de Buch) et des membres du Conseil Syndical du SMPBA. Ce fût également l'occasion pour le SMPBA de fêter ses deux ans d'existence.

Le Syndicat Mixte a produit 114 délibérations ainsi que les règlements de Police, de gestion, des bateaux patrimoniaux...

25 agents travaillent pour la gestion portuaire, les investissements, la maintenance portuaire terrestre et maritime, la police portuaire et le fonctionnement du Syndicat Mixte.

Un agent portuaire est recruté pour une prise de poste le 1^{er} octobre 2019.

Quelques chiffres :

Gestion de 14 ports et de 4500 usagers, 4,5M€ de budget annuel 1,7M€ de redevances.

Le site Internet qui est déjà à plus de 100 000 vues.

Une 3^{ème} lettre d'information vient d'être diffusée rendant compte des aménagements, des travaux et de la gestion portuaire effectués par le SMPBA et ses agents.

Une réunion bihebdomadaire a lieu avec le SIBA pour évoquer tous les dossiers liés aux dragages et balisages.

M. Cyril CLEMENT évoque également le Conseil Consultatif qui se réunit avant chaque Conseil Syndical et qui comprend 23 usagers sur tous les ports qui assistent de manière partielle ou en totalité suivant les sujets évoqués.

Les AOT disponibles sont en ligne avec une mise à jour tous les 1^{er} du mois.

Les CTAOT sont réunis parallèlement aux commissions de cultures marines, les prochains ont lieu le 23 septembre pour La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Andernos-les-Bains.

La consultation sécurité des ports aura lieu avant les fêtes 2019/2020.

Le bornage des AOT sur le port ostréicole a été complètement réalisé en 2018.

Lancement de la rédaction du schéma d'aménagement portuaire, début par un état des lieux des cas les plus simples après les bornages (tout plaisance, tout ostréicole).

Création des zones de mouillage. Le dossier d'Arès sera transmis en septembre, Lanton et Andernos se feront quant à eux début 2020. Une étude et expérimentation des mouillages innovants seront nécessaires car le dossier s'annonce sensible.

Les demandes de renouvellement d'AOT pour 2020 ont été lancées, pour une réponse demandée aux usagers le 15 décembre au plus tard.

M. Cyril CLEMENT en profite pour présenter le nouveau visuel des stickers.

II. Budget 2019 en cours

Une décision modificative a été votée au Conseil Syndical du 12 septembre, afin d'intégrer la dotation de l'agence de l'eau pour un montant de 240 k€ dans le cadre de la création d'une aire de carénage à Andernos.

Pour les nouveaux projets, il faudra sans doute trouver de nouvelles sources (Région, Etat...)

Toutes les dotations 2019 ont été perçues du CD33 pour le fonctionnement et l'investissement.

Les redevances 2018 sont recouvrées à hauteur de 98%, et celles de 2019 à hauteur de 75%.

Les tarifications 2019 sont en cours de finalisation (passages, AOT Terrestres Port de Rocher à La Teste).

Une prolongation de la convention avec le CD33 a été sollicitée. Cette convention, signée à la création du SMPBA pour le financement des travaux du port de Rocher et du dragage du port de La Teste était d'un montant de 5 M€. A ce jour, il reste le dragage à effectuer.

III. Tarification 2019 et 2020

2018 a été l'année où les tarifs ont été homogénéisés pour les 14 ports.

La gestion portuaire et la comptabilité se sont dotés de nouveaux logiciels de travail. Le budget annuel des redevances est de 1.7M€.

Les ports d'Andernos représentent 1000 contrats hors passages, un tableau est présenté avec la répartition précise.

- Il est évoqué la problématique, remontée par certains usagers, des soultes demandées sur les vacances de quais devant AOT. Il est précisé d'ailleurs que le Fisc commence à se pencher sur la question. Il est donc important pour le gestionnaire d'attribuer des surfaces adaptées aux activités, afin d'éviter certaines dérives.

Une répartition des sommes de facturation est présentée avec un montant total de 538 k€.

- M. Jean Yves ROSAZZA mentionne que les 1.4 M€ d'investissement ne sont pas annuels, et qu'ils représentent 3 années de recettes.

- M. Jean TOUZEAU précise les capacités d'investissement ont été multipliées par trois grâce aux redevances, aux dotations du CD33 et à la rigueur de gestion sur les frais de fonctionnement, notamment le personnel. Le SMPBA est prêt financièrement et techniquement pour assurer ses missions dans le cadre d'une gestion durable.

M. Cyril CLEMENT présente la physionomie de la tarification 2020 avec un principe et une arborescence maintenus ; simple, réglementaire et équitable.

Quelques aménagements seront proposés aux élus pour prendre en compte :

- Les coûts d'entretien et les volontés identitaires
- Revalorisation de la réduction pour les bateaux patrimoniaux (de 30 à 35%)
- Passage du vieux port à Lanton en catégorie B car l'adduction d'eau a été refaite
- Légère évolution du % sur CA des commerces (de 1.15% à 1.20%)
- Frais de prestation pour l'aire de carénage et de lavage équipées avec une durée maximum de 10 jours
 - *Des retours font remonter que 10 jours c'est sans doute trop.*

- Une question est posée sur un tarif professionnel : Le SMPBA répond que ce point n'a pas encore été évoqué. M. Éric COIGNAT précise qu'un travail sera à faire sur la mise en place d'un règlement d'utilisation de l'aire de carénage et de lavage, ainsi que d'une tarification adaptée.

- Frais de procédure en contentieux sur les Contraventions de Grande Voirie
- Etude pour le stationnement des remorques sur des zones de parking matérialisées à définir
 - Une réflexion est demandée pour les passages.
 - Il est également demandé si un chariot de manutention était prévu.
M. Cyril CLEMENT indique que non mais à envisager s'il y a une demande collective, par une mise à disposition, pendant des questions se posent sur l'entretien et la refacturation.
- Légère revalorisation du Plan d'eau en Catégorie A pour la digue ouest d'Andernos, mais toujours inférieure à 2017.
- Légère revalorisation des AOT avec cabanes pour couvrir les frais d'entretien et maintenance.
- Légère revalorisation pour les moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le SMPBA
 - Il est précisé que la cotisation annuelle permet un accès illimité.
- Coût de l'inscription sur liste d'attente établie sur 3 ans (souci remonté par la trésorerie)
- Suggestion de limiter les navires de plaisance devant AOT terrestre pour les demandes initiales avant 2020. Eviter les demandes d'AOT terrestres sans projet mais juste pour la place de bateau.
- Frais de déplacement d'un navire et mise en sécurité par le SMPBA (Exemple de la tempête de juin 2019)

De plus, M. Cyril CLEMENT informe qu'il va rencontrer prochainement une entreprise qui propose une station de lavage à flot.
Un échange a lieu mentionnant l'efficacité du système.

IV. Travaux et programmation

Les travaux terminés :

- L'entretien et la maintenance des échelles et crosses au port du Bety.
- L'installation de crosses et échelles au port ostréicole.
- L'entretien et l'aménagement de cabanes.
 - Le SMPBA attire l'attention sur le fait qu'il s'agit plus d'une intervention en profondeur de toutes les installations (réseaux, menuiseries, maçonneries...) plutôt qu'une simple remise en peinture.
 - Une question est posée sur les ateliers et s'ils sont assimilés aux cabanes.
Il est rappelé que les travaux dans les ateliers sont effectués par les titulaires d'AOT et que le SMPBA n'a juste qu'un regard sur la conformité extérieure et une surveillance sur la sécurité.

Les travaux en cours :

- L'aire de carénage pour un montant de 500 k€. D'une surface de 1200 m², elle comprendra une aire de lavage, une aire d'entretien et un pont de collecte des déchets issus du carénage des navires.
 - M. Thierry LAFON demande ce qu'il est prévu pour l'évacuation et le traitement des rejets.
M. Cyril CLEMENT affirme que le projet prévoit, en conformité aux règles environnementales, le traitement et rejet des déchets.
Mme Sabine JEANDENAND précise que les systèmes préconisés sont soit un rejet dans le port après traitement, soit une évacuation avec les eaux usées après un pré-traitement (solution limitée).

Des informations techniques sont ensuite apportées sur l'aire de lavage, d'entretien et le point de collecte.

L'utilisation des bornes d'énergie et de la station de lavage sera gérée de manière autonome par paiement en carte bleue.

L'entretien et la maintenance :

- Environ 40k€ d'engagés cette année (sur estimé 100k€)
- Entretien courant station de pompage
La gestion de l'adduction d'eau dépend du gestionnaire.
- Entretien courant cabanes, aménagement adduction, mise en conformité électrique
- Remplacement et sécurisation crosses d'amarrage au Bety
- Entretien sur bassins et pompages
- Entretien espaces verts
- Entretien des ouvrages portuaires, désensablement
- Entretien et remise à neuf des corps morts hivers 2018/2019
- Installation échelles et crosses quais pros et linéaire public
- Entretien voiries

Il est demandé de pouvoir intégrer la maintenance du balisage des esteys. Demande de petites balises, repères dans le chenal d'accès.

Mme Sabine JEANDENAND précise que c'est le SIBA qui en a la responsabilité et qu'il faut lui faire part des demandes de rajout ou de remplacement des balisages. Tout dossier est étudié, mais le système n'est pas simple, le SIBA rencontre des difficultés car les dossiers sont retoqués par la DIRM : les retours sont modifiés par leurs experts et différents de la proposition initiale.

Elle propose de faire une demande de « marquage identitaire », mais que d'un côté.

La demande est un besoin des deux côtés pour une navigation nocturne. (Retour positif à Fontaineveille).

M. Cyril CLEMENT rappelle que l'entretien est effectué par le SMPBA bien qu'il s'agisse d'installations de la commune. Cependant la commande est déjà passée.

Les élus affirment que, même si ce n'est pas dans le périmètre du SMPBA, ce sera fait dans la mesure où l'on peut le faire, que l'on ne nous l'interdit pas et surtout car il s'agit d'une question sécuritaire.

Les travaux à venir :

Port du Bety :

Réunion pour présentation d'une esquisse au printemps 2019 (PNM, Associations, Conseil Consultatif réduit...)

Dossier « loi sur l'eau », APS en cours

Objectif des travaux en 2021

La raison des travaux est sécuritaire, notamment pour l'accès des bateaux.

M. Jean TOUZEAU informe qu'un gros travail a déjà été effectué et que l'opération est lancée.

- Une question est posée sur les délais, à laquelle les élus répondent que cela sera fonction de l'instruction et des échéances.

M. Jean Yves ROSAZZA fait remarquer que le retour a été court et le délai raisonnable par rapport à la prise en compte de la demande, et en remercie M. Jean TOUZEAU. Ce à quoi, ce dernier répond que les réunions consensuelles permettent d'avancer.

Diagnostic des quais du port ostréicole

Programme de réfection de quais

Suite réfection, mise aux normes des cabanes

Dragage ponctuel et ponton accueil port ostréicole

Réhabilitation prises d'eau

Aménagement et sécurisation des voiries

V. Le dragage

En préambule à la présentation du dragage du port ostréicole d'Andernos, Mme Sabine JEANDENAND précise que le choix du projet s'est porté sur le fait de travailler sur une courte durée, la capacité du site des quinconces et des contraintes qui y sont liées.

- Etat des lieux du port et constant
Mise en évidence des zones prioritaires

- Contraintes liées au projet

- Projet

Des remarques sont faites sur la zone 5, notamment sur la périodicité car déjà fait l'année dernière et sur l'évacuation de la chasse d'eau.

Mme Sabine JEANDENAND fait remarquer que les niveaux d'envasement sont différents qu'il y a quelques années et que l'orientation de la chasse d'eau est fonction de la configuration du site.

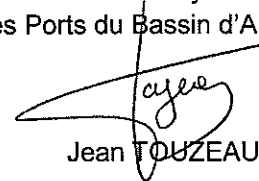
- Déroulement des travaux
 - Le système de la barge est trouvé archaïque.
 - Mme Sabine JEANDENAND répond que la technique est adaptée selon la côte et le volume de sédiments (8000m3). Le but étant de trouver des solutions pour gagner en navigabilité. Elle précise également que l'entreprise retenue est tout à fait compétente. Quant au phasage, des discussions ont été mises en place pour un choix déterminé selon les contraintes. (Date d'installation, plutôt le 24 ou 25)
 - Le SMPBA ajoute que le choix s'est aussi porté sur la sécurité qui est plus grande par rapport à une intervention depuis les quais. Ensuite si des problèmes se présentent, ils seront gérés au cas par cas, les professionnels s'arrangent entre eux pour les accès aux quais.
 - Il est demandé s'il n'est pas possible de vider la maline avant le dragage, le 30/09 car une maintenance est prévue sur le système de pompage les 1 et 2/10.
 - M. Cyril CLEMENT attire l'attention sur les délais et les conséquences, notamment remplir la maline ensuite dans de bonnes conditions, car il ne sera pas possible de l'utiliser pendant 48h minimum.
 - M. Jean TOUZEAU intervient en stipulant qu'il faut ordonner nos réflexions collectives, il y a un calendrier de travaux et que le débat doit être approfondi avec les risques potentiels en tenant compte de tous et de la situation. Il propose de se réunir en début de semaine pour évoquer ce sujet.
 - Une purge conséquente est proposée.
 - Une réunion de concertation est donc organisée le lundi 23 septembre sur site, en présence des intervenants ou de leurs représentants.
- Suivi des travaux

VI. Questions diverses

- Déchets coquilliers : site des quinconces ?
 - Le CRC souhaite trouver une autre solution d'ici Pâques 2020
 - Les élus confirment la tenue d'une concertation avec les représentants du port.
- Ancienne aire de carénage pour un parking remorques ?
 - Les études sont en cours.
- Lieu de la Fête de l'huitre ?
 - M. Cyril CLEMENT mentionne que l'aire de carénage est aménagée pour les installations liées à la fête.
- Besoin de petites boites aux lettres pour les professionnels ?
 - Une étude va être engagée.
- Besoin de plus de police sur le port par rapport à la circulation excessive sur la 1ère darse (canots, mariage, SNSM...)
 - M. Jean Yves ROSAZZA est d'accord.
 - Il confirme également que l'on reste sur un port ostréicole.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean TOUZEAU remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, et lève la séance à 16h20.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU